

A partir du 20 janvier, les nouvelles épreuves communes de contrôle continu (E3C) se tiendront pour la première fois dans tous les lycées de France, pour les élèves de classe de première des voies générale et technologique. A quoi faut-il s'attendre ? On vous explique en détail le fonctionnement prévu par le ministère de l'Éducation nationale ainsi que la position de la PEEP sur ce sujet.



Les E3C, kézaco ?

Les Epreuves Communes de Contrôle Continu (E3C) sont les épreuves ponctuelles que les élèves de classe de première passeront cette année dans le cadre de l'évaluation comptant pour l'obtention de leur baccalauréat. Elles viennent vérifier le travail effectué en cours de période afin de contrôler les compétences et les acquis des élèves. Ceux-ci reçoivent une convocation et les copies sont anonymisées.



Quelle part dans le nouveau bac ?

La moyenne des 3 épreuves d'E3C compteront pour 30% de la note finale du baccalauréat.

Quels coefficients pour ces disciplines ?

Toutes les disciplines seront affectées du coefficient 5.



Quand ?

L'éducation nationale donne une période d'organisation de ces épreuves pour tous les élèves. Chaque lycée fixe librement durant cette période la date des épreuves. Pour 2020 :

1ère période des E3C : du 20 janvier aux vacances de février

2ème session des E3C : mi-avril à mi-juin (selon les dates des vacances de printemps)

Combien de sessions ?

Il y a 3 sessions d'E3C :

- 2 périodes en classe de Première (au 2ème et 3ème trimestre)
- 1 période en classe de terminale (en juin)

Quelles disciplines sont concernées ?

Pour les élèves en 1ère Générale :

- Histoire-géographie (2h)
- LVA- LVB (1 à 1h30)
- Enseignement scientifique (2H) au 3ème trimestre
- EPS (évaluation durant toute l'année)
- La spécialité qui sera abandonnée par l'élève en Terminale (2H)

Pour les élèves en 1ère Technologique :

- Histoire-géographie (2h)
- LVA- LVB (1 à 1h30)
- Mathématiques (2h)
- EPS (évaluation durant toute l'année)
- une spécialité de sa filière (2H)

Qui fait les sujets ?

Les sujets sont nationaux. L'équipe pédagogique de l'établissement doit choisir plusieurs sujets dans la banque nationale et les proposer au chef d'établissement.

Ces choix seront faits en fonction de l'avancement du programme et des capacités et compétences des élèves. Aucun sujet ne peut être modifié.

Qui corrigera les copies ?

Une fois les copies ramassées, elles seront anonymisées, scannées puis envoyées au professeur correcteur qui enseigne dans un autre établissement, ou bien, s'il est dans le même établissement, qui enseigne à d'autres classes. Le professeur ne corrige pas les copies de ses propres élèves..

Si l'élève est absent le jour de l'épreuve ?

Pas de panique, comme pour toute évaluation de période, il sera proposé une autre date avec un sujet de rattrapage. Attention, l'élève devra fournir un justificatif pour son absence (certificat médical, convocation à un examen ou concours...).

Une idée des sujets ?

Vous pouvez trouver sur ce site les sujets proposés cette année, afin de vous donner une idée :

<https://eduscol.education.fr/cid141765/sujets-zero-bac-2021.htm>

Qui définit la grille de correction et les points affectés ?

C'est l'équipe pédagogique de la discipline dans l'établissement qui rédigera la grille de correction (c'est-à-dire les réponses et les éléments qu'elle attend de la part de l'élève) ainsi que les points affectés et les points bonus. Elle se base pour cela sur une grille de compétences définie au niveau national. La grille de correction sera communiquée au correcteur qui devra l'appliquer.

Les notes seront-elles «harmonisées»?

Oui, comme pour toutes celles des épreuves nationales, une commission académique d'harmonisation aura lieu le 13 mars 2020, pour éviter des notations qui ne suivraient pas les grilles de corrections et aboutiraient à des résultats trop différents d'un correcteur à l'autre ou d'un établissement à l'autre.

Quand les élèves auront-ils les notes ?

Quelques jours après la commission d'harmonisation du 13 mars 2020, les élèves accéderont en ligne à leurs copies et leurs notes. Ces résultats ne compteront pas dans le bulletin scolaire.